

Mensuration officielle : Etude de faisabilité des propositions « cadastre 2014 »

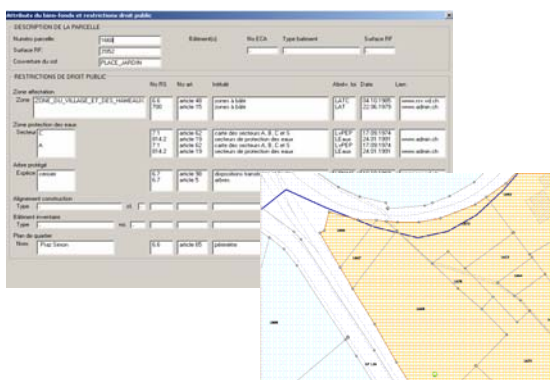
Contexte et objectif

En 1994, la commission 7 de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) a mandaté un groupe de travail pour étudier les caractéristiques d'un cadastre de référence pour le futur. Cette vision mondiale a été intitulée « cadastre 2014 » et six déclarations ont été formulées lors de ce projet. L'une de ces propositions est relative aux restrictions de droit public et devrait apporter une plus-value pour de nombreux acteurs du foncier.

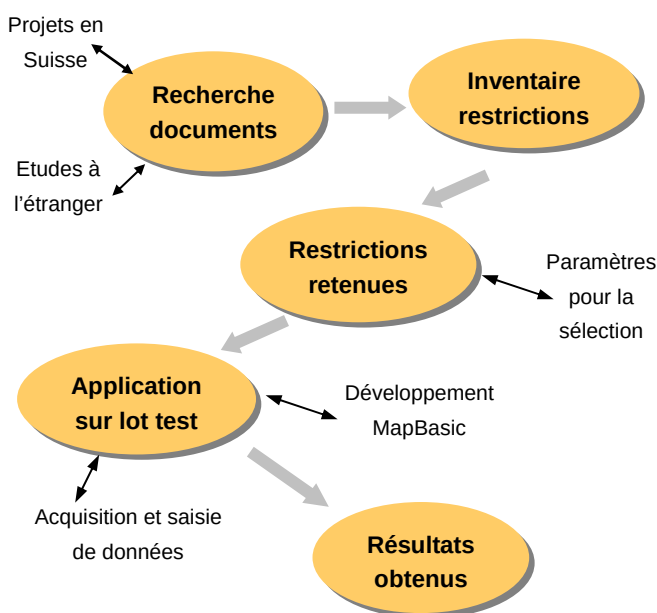
Le but de ce travail consiste à démontrer les conditions de faisabilité d'une intégration de certaines géodonnées de droit public dans la mensuration officielle suisse (MO) conformément aux propositions du cadastre 2014 de la FIG.

Démarche

- Présenter un inventaire des études en cours en Suisse
- Sélectionner et introduire dans la MO des informations de droit public
- Concrétiser l'application sur un lot test
- Formuler diverses recommandations pratiques



Boîte de dialogue pour consulter les restrictions liées à un bien-fonds



Etapes principales du travail

Application concrète

Afin de pouvoir réaliser les diverses tâches du mandat, la commune vaudoise de Blonay a été choisie pour l'élaboration du prototype.

Résultats et conclusion

- Acquisition et saisie des données de droit public
- Création d'un bouton pour consulter les restrictions liées à une parcelle
- Elaboration d'une fonction de recherche d'un bien-fonds ou d'un bâtiment d'après son numéro
- Exemple de mise en page A3

Ce travail de diplôme permet de mettre en pratique les diverses réflexions théoriques du groupe de travail et de constater que l'intégration des restrictions de droit public dans la MO est faisable sous certaines conditions.

Auteur: Mlle Roxane Cuendet
Répondant externe: M. Jean-Paul Miserez
Prof. responsable: M. Jean-Robert Schneider
Sujet proposé par: EIVD